



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 décembre 2015

Le dix huit décembre deux mil quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, PALIS, PEAN, POLHER, , et ainsi que, MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALLEFRANQUE.

18-12-2015-06

Pouvoirs :

Excusés : Mmes BERT et LOQUET

Secrétaire de séance élu : M. Hervé HILLOOU

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT 03 /2015

Le Maire explique qu'une décision modificative est nécessaire pour régulariser certains comptes, les crédits ayant été inscrits sur un autre chapitre, il s'agit d'un mouvement de crédits entre chapitres.

ART. / CHAP .	INTITULE	MONTANT
DEPENSES	SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
011	Charges à caractère général	6 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	-6 000,00 €
DEPENSES	SECTION D'INVESTISSEMENT	-6 000,00 €
23	Immobilisations incorporelles	-6 000,00 €
RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	-6 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	-6 000,00 €

Le Maire propose d'approuver la présente décision modificative.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- AUTORISE la décision modificative étant entendu que le vote se fait au chapitre et la décision modificative est adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/12/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/12/2015